

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Procurations	5
Votants	17

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Convocation du 24 février 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER, Christine TOURNAY

ABSENTS EXCUSES : René LANNOU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Hélène CHAUFTON (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON), Julien MOREAU (Procuration donnée à Sébastien MOLINIER)

ABSENTS :

COMMUNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

Sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité du Conseil Municipal, la délibération suivante est ajoutée à l'ordre du jour :

- **2023-018** : Création d'un emploi non permanent au titre de l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 3 février 2023, après modification proposée par Monsieur SIMENEL et approuvée par le Conseil Municipal portant sur le remplacement des mots « parcelle Tibouméry » par les mots « parcelle Pierval », feuillet 2023-07-Verso, est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

2023-014 : Maison Médicale : Lot n°3/Second Œuvre : Avenant n°4 – OS n°5

L'avenant n°4 et l'OS n°5 présentés par l'entreprise EURL Aspect Déco à Limetz-Villeze, attributaire du lot n°3/Second Œuvre ont été signés le 9 février 2023 pour un montant de 3 100.95 € HT soit 3 721.14 € TTC. Il concerne des travaux complémentaires de vitrophanie.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 172 112.73 € HT soit 206 535.28 € TTC.

La dépense sera imputée à l'article 458101.

2023-015: Renouvellement et régularisation du Contrat d'entretien des cloches et de l'horloge à l'Eglise avec l'entreprise MAMIAS

Le renouvellement et la régularisation du contrat d'entretien relatif aux installations mécaniques et électriques des cloches et de l'horloge de l'Eglise présenté par l'entreprise MAMIAS à CHELLES (77500) a été signé le 24 février 2023 pour un montant annuel de 270.00 € HT soit 324.00. € TTC. Il a pris effet le 23/05/2022 pour une période de 4 ans. L'entretien comprend une visite par an avec une révision complète et un entretien avec la fourniture d'huile et graisse et la main-d'œuvre. Les pièces d'usure seront remplacées et facturées.

Pour information, le coût annuel reste inchangé à 324 € TTC par an

DELIBERATIONS

2023-016 : Logements de la Sergenterie et de la rue des Ecoles : Demande de subventions pour un audit énergétique

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a décidé de venir en soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Les objectifs visés de ce plan sont de :

- *diminuer les consommations d'énergie par une meilleure isolation,*
- *diminuer les émissions de gaz à effet de serre grâce à un raccordement à un réseau de chaleur renouvelable ou de récupération ou grâce à la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude ne consommant ni charbon ni fuel*
- *réduire les factures énergétiques*

La Commune de Bréval souhaite s'inscrire dans ce plan de relance pour la rénovation énergétique et la modernisation des logements de la Sergenterie et de la rue des Ecoles en sollicitant une subvention au taux maximum via Ingéniery.

Dans la perspective d'un projet à monter, un audit énergétique doit être mené au préalable.

Vu le projet de rénovation énergétique concernant les logements de la Sergenterie et de la rue des Ecoles,

Vu la nécessité de réaliser un audit énergétique

Vu les aides possibles à solliciter

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

AUTORISE Mr le Maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation d'un audit énergétique pour les logements de la Sergenterie et de la rue des Ecoles

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

2023-017 Délégations du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Par délibération n°2020-32 du 27 mai 2020, le Conseil Municipal avait confié au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de délégations conformément à l'article L2122-22 du CGCT. A cela, s'ajoutait une nouvelle délégation de compétence en matière d'autorisation d'occupation du domaine public par la délibération n°2022-82 du 7 octobre 2022.

Compte-tenu des projets de travaux importants à venir, Il est proposé au Conseil Municipal de compléter ces deux délibérations par l'ajout d'une nouvelle délégation relative aux demandes à tout organisme financeur en vue de l'attribution de subventions.

Vu le CGCT et l'article L2122-22

Vu la délibération n°2020-32 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire dans un souci de favoriser une bonne administration communale

Vu la délibération n°2022-82 relative à la délégation supplémentaire confiée à Mr le Maire en matière d'autorisation d'occupation du domaine public

Vu les projets de travaux à venir et les subventions à solliciter

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

DECIDE de confier à Mr le Maire pour la durée du mandat la délégation en matière de subvention à solliciter auprès de tout financeur (Etat, Collectivités territoriales, Fonds Européen, ADEME et autres organismes apportant des concours aux communes...) tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 20 000 €

2023-018 Création d'un emploi non permanent au titre de l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique

Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir dans le cadre du dispositif YES+ l'emploi d'un nouvel agent de Convivialité afin de combler les heures attribuées non utilisées. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose à l'assemblée délibérante de créer, à compter du 6 mars 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint d'Animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité lié aux heures attribuées non utilisées dans le cadre du dispositif YES+

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DECIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint d'Animation pour effectuer les missions d'Agent de Convivialité suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 6 mars 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 353, à laquelle s'ajoutent le cas échéant les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2023 de la Commune

RAPPEL que le dispositif Yes+ est entièrement financé par le Département des Yvelines

GESTION / FINANCES

Liquidités : 1 209 220 € au 02 mars 2023

- **Tenue de la Commission Communale des Impôts Directs** le samedi 11 mars 2023
- Commission finance : Réunion les lundi 6 et 13 mars à 19h
- Monsieur le Maire informe le Conseil que compte tenu de la conjoncture actuelle, le budget 2023 de la commune va être plus difficile que d'ordinaire à équilibrer

URBANISME RAS

BATIMENTS MATERIEL

- **Rénovation énergétique des logements de la Sergenterie et de la rue des écoles.** Le CR réunion avec Ingienery fait apparaitre les éléments suivants : 9 appartements sont à rénover, 5 à la Sergenterie dans le bâtiment collectif, 2 dans le pavillon à la Sergenterie et 2 aux écoles. Globalement, pour passer les 9 locaux de la catégorie Fet G à C, une première estimation conduira à un investissement de l'ordre de 500 000 €. D'importantes disparités sont constatées dans la complexité et le coût de mise en œuvre des travaux de rénovation entre les batiments.

VOIRIE

➤ **Feux tricolores :** Devis de 2 664.00 € TTC signé avec l'entreprise Magny Electricité Générale Des travaux décidés en 2022 et réalisés en 2023 sont terminés :

- Remise en état parking de la gare
- Caniveau aux ateliers
- Affaissement à la Justice
- Plateforme de Bus à la Gamacherie
- Les devis des travaux proposés par la commission voirie sont lancés
- Une étude est en cours pour la sécurisation et l'accessibilité des trottoirs au niveau de la boucherie et du traiteur
- L'un des abribus à la Butte n'est plus aux normes et doit faire l'objet d'une réfection et d'un agrandissement. A cet effet, une bande de terre doit être achetée par la commune, les

démarches sont en cours.

- Un devis est en cours pour procéder à une réédition de dépliants du plan de Bréval

ENVIRONNEMENT

- Jardins partagés : Disponible au 27/02/2023 : 5 petits jardins (54 m2) et 4 grands jardins (90 m2)
- La commune a obtenu le 5^{ème} pétale, nécessaire à l'obtention de la fleur ; le jury régional viendra en été pour cette attribution
- Parcelle Pierval : 20 des 36 arbres ont été plantés, les autres vont suivre
- Le balisage des chemins de randonnées communaux a été refait

FETES ET ANIMATIONS

- Repas des aînés le 2 avril : les invitations ont été envoyées
- Mumo, musée itinérant les 27, 28 et 29 mars, des créneaux de visites sont réservés aux écoles, collèges, personnes du 3^{ème} âge et tout public le mercredi à 17h30
- Concert de Gospel le 18 mars à l'église, les billets sont en vente à la mairie

INFORMATION – COMMUNICATION

- **Bulletin Municipal** : la prochaine édition sera livrée le 30 mars, les articles sont attendus pour le 15 mars au plus tard
- Une étude des offres comparatives à Orange pour les services internet de la commune a été réalisée, nous conservons l'opérateur Orange plus concurrentiel
- Le devis pour le changement du matériel informatique de la mairie est en cours
- Une nouvelle déclaration est à faire en ligne sur le site des impôts pour tous les citoyens possédant un bien immobilier

MISSION LOCALE :

- Les logements sociaux en constructions seront livrés fin juin soit 3 mois avant la date initialement prévue. La commission se réunira en avril

ACTION SOCIALE :

- Yes+ 293 personnes appelés, cinéma et jeux de sociétés continuent d'être organisés
Inès Akoun les jeudi, vendredi et samedi plus une semaine de vacances.
Benjamin Lelieve 1 semaine du 6 au 10 mars
Les heures non faites en février et mars ne sont pas perdues et seront reportées sur les mois suivants
- Le projet de Bus santé est toujours en projet de déploiement sur la Commune

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

- Réunion le 7 mars

MARPA :

- Il n'y a plus de logement de disponible, une liste d'attente a été constituée

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- A la demande de la Commune de Neauphlette, la Ligue de l'Enseignement, gestionnaire de l'accueil de loisirs doit venir sur place apprécier la faisabilité du transfert de l'accueil de loisirs du mercredi des locaux de Neauphlette à ceux du SIVOS pour pallier au manque de place disponible.

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- Les participations communales restent inchangées pour 2023

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Réunion le 16 et 30 mars : vote des tarifs à l'ordre du jour, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est fort probable que les tarifs des différents services périscolaires augmentent à la rentrée de septembre 2023

SIVSCP

- La préparation du budget 2023 est en cours

SICOREN

- Commission de Sécurité d'arrondissement du 21 février 2023 : Avis défavorable et fermeture du Gymnase jusqu'à nouvel ordre
- Elections du bureau le 6 mars 2023
- M. le Maire rappelle la situation l'ayant conduit à prononcer la fermeture temporaire du gymnase. Le bâtiment fait l'objet de gros problèmes de gestion depuis plusieurs années. Les locaux se délabrent et l'entretien général est insuffisant. Lors de la commission de sécurité 2019 ont été constatés notamment : bloc de secours éteint, encombrement des issues de secours, stockage de produits inflammables dans le local chauffage, désenfumage inopérant, prises multiples dans la salle des professeurs...etc La commission a prononcé un avis favorable en comptant sur la réactivité du SICOREN pour pallier rapidement à ces dysfonctionnements. Une nouvelle commissions de sécurité s'est réunie en 2023 à l'initiative de M. le Maire. L'ensemble des dysfonctionnements constatés en 2019 n'ont pas été corrigés, d'autres dysfonctionnements d'ordre électrique, d'accessibilité, de sécurisation de matériels etc ont été constatés. En conséquence, la commission a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du gymnase, contraignant M. le Maire dans un souci de mise en sécurité du public à prononcer la fermeture temporaire du gymnase, jusqu'à la levée des non conformités.

SEY

- Une réunion s'est déroulée le 9 février 2023, le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle réunion a eu lieu le 14 février, avec à l'ordre du jour :
 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 pour l'électricité, le gaz et les ENR
 - Présentation des évolutions tarifaires des marchés d'achats groupés d'électricité et de gaz (+ 67% pour l'électricité en moyenne sur 2023
 - Point sur le déploiement des bornes de recharge (2024 pour Bréval), pour info, 72 communes adhérentes et objectif de déploiement de 100 bornes de recharges par an entre 2023 et 2026

ASSOCIATIONS

- 4 mars, soirée couscous organisée par le FCPBL
- 19 mars, guinguette organisée par l'ALGD
- Loto le 25 mars organisé par le FCPBL

QUESTIONS DIVERSES

- Un conseiller demande au Maire où en est la réparation du feu tricolore ? M. SIMENEL répond que le devis correspondant a été signé, l'intervention ne devrait pas tarder.
- M. FOUCAULT propose la mise en place aux entrées de ville d'un panneau signalant qu'il s'agit d'une commune rurale acceptant le chant des coqs, le bruit des clochers et des tracteurs etc. Le

- conseil municipal est favorable dans son ensemble, resta à voir la partie financière.
- M. FOUCAULT demande où en est le projet de mettre des panneaux indicateurs sur les arbres remarquables de la commune. Mme MAUGUIN lui répond qu'un devis est en cours d'établissement, le montant est de 800 €
 - M. FOUCAULT demande où en est le projet de mettre un panneau indiquant le nom de l'église de Bréval. Mme MAUGUIN lui répond que la demande de devis est en cours

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

Date de la prochaine réunion de conseil : 7 avril 2023

FEUILLET DE CLOTURE

**MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023**

Convocation du 24 février 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER, Christine TOURNAY

ABSENTS EXCUSES : René LANNOU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Hélène CHAUFTON (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON), Julien MOREAU (Procuration donnée à Sébastien MOLINIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2023-016 Logements de la Sergenterie et de la rue des Ecoles : Demande de subventions pour un audit énergétique

2023-017 Délégations du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

2023-018 Création d'un emploi non permanent au titre de l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

Secrétaire de séance